



21-22 Mars 2020



REGLEMENT

1. Introduction - Généralités

1.1 Tout organisateur doit refuser au départ de son épreuve, et ce pour une période de 1 an à dater de son organisation ou de sa participation à une épreuve pirate, tout concurrent qui a organisé ou participé à une épreuve de régularité pirate à moyenne imposée non inscrite au calendrier de la FBVA, FIVA, RACB, VAS ou ASAF

1.2 Le présent règlement est soumis aux Prescriptions Régissant l'Organisation des Epreuves Historiques de Régularité (PROEHR) de la FBVA. Ces prescriptions, reprenant les dispositions réglementaires édictées par la FBVA concernant le déroulement d'un rallye de régularité et les normes techniques des véhicules, peuvent être consultées sur le site de la Fédération (www.fbva.be)

2. Organisation

2.1 Titre

Lux Development & Technology (LDT) organise du 21 au 22 Mars 2020, conformément à « l'Event Code » de la FIVA et des PROEHR (Règlement FBVA, www.fbva.be) un événement de régularité pour véhicules anciens intitulé:

“ PATRONALE life CLASSIC SPRING ROADS ”

Approuvé par la FIVA-BFOV/FBVA,
Numéro Visa : BE2020/R2-03-11

2.2 Organisateur

Lux Development & Technology (LDT)
Avenue Roger Dejardin, 160 B, 4800 Verviers – Belgique
willy.lux@classicsspringroads.be www.classicsspringroads.be

2.3 Secrétariat

Lux Development & Technology (LDT)
Avenue Roger Dejardin, 160 B, 4800 Verviers – Belgique
Tél +32 87/27 06 27 Mob +32 475/30 64 12
willy.lux@classicsspringroads.be www.classicsspringroads.be

2.4 Secrétariat durant l'évènement

MYHOTEL by Intermills – Rue Devant les Grands Moulins, 25 – 4960 MALMEDY – Belgium

Tél +32 475/30 64 12

willy.lux@classicsspringroads.be

www.classicsspringroads.be

Tableau d'affichage : lobby **MYHOTEL**

2.5 Officiels de l'Evènement

Directeur général de l'évènement	Lux Willy
Route Manager	Rorife Robert
Secrétariat	Delhaes Lorraine
Vérifications Administratives	Désirotte Michèle – Tusset Rita
Relations Concurrents	Waleffe Alain
Média	Franssen Vincent
Road book	Bailly Raymond
Bureau de calcul	Bailly José
Montage Tripy	Braquet Raymond
Commissaires organisation	Aerts Robert - TBA
Service trailer	Troquay Georges – Pilot Jean
Arche	Sotiau Jean-Luc
Observateurs FBVA	Toussaint Michel (responsable du contrôle de conformité)
	Beckers Hubert

3. Timing de l'Evènement

01 septembre 2019		Parution du règlement – Ouverture des inscriptions
01 mars 2020		Clôture des inscriptions Two Days
11 mars 2020		Clôture des inscriptions One Day
15 mars 2020		Publication de la liste des engagés
20 mars 2020	14:00	Ouverture du contrôle administratif – Two Days sur convocation – MYHOTEL - Malmedy
	14:15	Ouverture du contrôle de conformité – Two Days sur convocation - Parking MYHOTEL - Malmedy
	19:00	Fin du contrôle administratif & de conformité
	20:00	Briefing oral Two Days
	20:30	Publication des équipages Two Days admis au départ
21 mars 2020	08:00	Ouverture du contrôle administratif – One Day sur convocation MYHOTEL - Malmedy
	08:15	Ouverture du contrôle de conformité – One Day sur convocation Parking MYHOTEL – Malmedy
	09:00	Départ Etape 1 – Two Days – MYHOTEL - Malmedy
	11:45	Fin du contrôle administratif & de conformité One Day
	13:00	Départ Etape 1 – One Day – MYHOTEL – Malmedy
	13:15	Lunch Two Days – Baraque Fraiture
	17:45	Arrivée Etape 1 Two Days – BMW Discar Malmedy
	18:00	Repas One Day - Rodt
	18:30	Arrivée Two Days – MYHOTEL – Malmedy
	20:15	Diner de gala Two Days – MYHOTEL – Malmedy
	22:00	Arrivée One Day – MYHOTEL - Malmedy
	22:15	Affichage des résultats One Day
	22:30	Remise des prix One Day
22 mars 2020	08:30	Départ Etape 2 Two Days – MYHOTEL - Malmedy
	12:45	Arrivée finale Two Days – Spa Racing - Stavelot
	13:30	Arrivée Two Days - MYHOTEL - Malmedy
	14:00	Affichage des résultats - Lunch – Remise des prix

4. Description de l'Événement

4.1 Le "Patronale life Classic Spring Roads" est un événement historique de régularité récréative à parcours secret, pour voitures anciennes, se déroulant sur la voie publique ouverte à la circulation, conformément aux législations en vigueur ;

Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse.

La vitesse moyenne est de 49,99 km/h max. Dans les agglomérations elle sera de 36 km/h maximum

4.2 La notion d'agglomération est définie dans les PROEHR au chapitre 12.

4.3 Le parcours fera +/- 520 kms (**Two Days**) et +/- 350 kms (**One Day**)

4.4 Two Days : « Patronale life Classic Spring Roads »

Parcours sur asphalte, en fléché métré, un peu de non métré, le tout orienté, CH et 2/3 CHS, Régularity tests, +/- 0.5 % de très bonnes routes non revêtues.

Un classement spécifiques FAMILY sera établi pour les concurrents qui s'y engagent via l'inscription et sera réservé exclusivement pour les membres de la famille au sens large, tels que conjoints, pères, mères, fils, filles, neveux, nièces...ou toutes autres personnes ayant un lien familial au sens large.

4.5 One Day : « Patronale life Classic Spring Roads »

4.5.1 CLASSIC : Parcours sur asphalte, en fléché métré, quelques tronçons non métrés, le tout orienté, CH et 2/3 CHS, Régularity tests, +/- 0.5 % de très bonnes routes non revêtues.

4.5.2 CLASSIC PLUS : Parcours sur asphalte, en fléché métré orienté, quelques tronçons non métrés, 2 cartes tracées IGN 1/25.000, couleurs, Régularity tests, CH, CHS, +/- 1,5 % de très bonnes routes non revêtues.

4.5.3 EXPERT : Parcours sur asphalte, en fléché métré, non métré, avec ou sans orientation, fléché allemand, cartes IGN tracées et/ou à tracer, 1/25.000 et/ou 1/50.000, couleurs, cartes muettes, Régularity tests, CH, CHS, CHSS, +/- 3% de très bonnes routes non revêtues.

5. Admission des Pilotes & Copilotes

5.1 Les pilotes admis à l'organisation sont toutes des personnes majeures qui sont titulaires et porteuses d'un permis de conduire valable et **d'un titre de participation valable « Rally Pass » délivré par la FBVA.**

<https://www.bfov-fbva.be/fr/rallyes-historiques/demande-de-rally-pass>

5.2 Les copilotes admis à l'organisation sont toutes des personnes qui sont titulaires et porteuses **d'un titre de participation valable « Rally Pass » délivré par la FBVA.**

<https://www.bfov-fbva.be/fr/rallyes-historiques/demande-de-rally-pass>

En aucun cas, ces documents ne pourront être établis lors des contrôles de pré-rallye.

5.3 Dans le cadre des accords conclus entre la FBVA et le RACB et afin d'éviter une double couverture en assurance, les titulaires d'une licence RACB propre aux compétitions de rallyes historiques (International Historic H1, H3 ou H4 et National RR) **seront admis au départ des épreuves de la FBVA sans souscrire un « Rally Pass »**

6. Admission des Véhicules

6.1 Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est limité à **40 (Two Days) et 50 voitures (One Day), pour autant qu'ils soient pourvus de**

- soit une Fiche d'Identification FBVA

- soit d'une Carte d'Identité Internationale FIVA

- ou d'un Document d'Enregistrement pour véhicules d'un Intérêt Potentiel

disponible en Belgique auprès de

FBVA asbl - Pastoor Cooremansstraat 3 - 1702 Grand-Bigard

Tel : 02 377 13 46 - Fax : 02 377 44 56

Courriel : sec@bfov-fbva.be – www.fbva.be (rubrique Rallyes Historiques)

En aucun cas, ces documents ne pourront être établis lors des contrôles de pré-rallye.

Dérogation : Conformément aux accords pris avec le RACB, le Passeport Technique Historique et les autres documents équivalents émis par la FIA sont également acceptés.

Un de ces documents devra être présenté au contrôle de conformité de pré-événement.

6.2 Les participants étrangers peuvent obtenir la Carte d'Identité Internationale FIVA ou le Document d'Enregistrement pour les Véhicules d'un Intérêt Potentiel auprès du mandataire FIVA de leur pays (voir www.fiva.org).

6.3 Seuls seront acceptés les véhicules ayant minimum 30 ans d'âge le jour de l'épreuve (1990). 5 voitures de 25-30 ans d'âge (1995) seront acceptées sur sélection.

6.4 Le comité organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule sans en donner la raison. Si la candidature n'est pas retenue, les frais de participation perçus seront remboursés intégralement.

6.5 Les informations concernant l'année et le type de véhicule figurant sur la Fiche d'Identification du véhicule (FBVA-FIVA-RACB-FIA) ont priorité sur le carnet d'immatriculation et seront reprises sur les documents officiels de l'épreuve.

6.6 Refus de participation

6.6.1 Le départ sera refusé à **tout** véhicule dont :

- la Fiche d'Identification FBVA, la Carte d'Identité Internationale FIVA ou le Document d'Enregistrement pour des Véhicules d'un Intérêt Potentiel ne peut être présenté, sauf si elle est en cours de demande ;
Dérogation : Conformément aux accords pris avec le Royal Automobile Club de Belgique (RACB), le Passeport Technique Historique et les autres documents équivalents émis par la FIA sont également acceptés ;
- la carrosserie est en cours de restauration ou présente une corrosion trop apparente;
- le numéro de châssis ne correspond pas avec le document d'identification présenté aux contrôleurs;
- les jantes en alliage ne sont pas contemporaines au véhicule ou dont les dimensions ne sont pas conformes à son PVA belge ;
- les panneaux isolants et/ou décoratifs, les panneaux de portes et les tapis ou moquettes ont été enlevés;
- les sièges et/ou banquettes arrières ont été enlevés même partiellement;
- les sièges avant sont remplacés par d'autres de couleur autre que foncée; uniquement les sièges avec un look rétro sont autorisés
- le tableau de bord n'a pas gardé son aspect d'époque ;
- les vitres ont été remplacées par du plexiglas ou assimilé ;
- la publicité dépasse la surface de 2 fois 30 x 50 centimètres ;
- le groupe sanguin de l'équipage apparaît sur la carrosserie;
- le bruit émis par le véhicule en marche ou à l'arrêt au $\frac{3}{4}$ de son régime moteur maximum, dépasse les 95 décibels ;
- les pneus dont la hauteur est inférieure à 60 % de leur largeur.
Cependant, si un véhicule a possédé d'origine une monte pneumatique ne correspondant pas à ces limitations, celle-ci sera acceptée à condition que la preuve en soit faite par des documents d'époque émanant du constructeur ;
- les phares additionnels ne sont pas contemporains du véhicule ;
- le nombre de phares sur la partie frontale du véhicule est de plus de 6, soit 2 phares d'origine, 2 phares longue portée et 2 phares antibrouillard. Les phares longue portée et phares antibrouillard ne peuvent pas fonctionner simultanément ;
- plus de 2 phares antibrouillard sont montés sur la face arrière ;
- le phare de recul fonctionne sans enclencher la marche arrière du véhicule ;
- un extincteur, une trousse de secours, une bâche de protection du sol, un triangle ainsi qu'une roue de réserve correctement fixée ne se trouvent pas à bord ;
- des numéros faisant références à des épreuves antérieures sont présents;
- les pare-chocs : selon les directives du GOCA ;
- les ampoules des phares d'origine ont été remplacées par un kit d'ampoules au Xénon ;
- l'immatriculation dites « d'essai » (ZZ). Les plaques "marchand" (Z) sont autorisées si (conditions cumulatives) :
 - le conducteur du véhicule est aussi le propriétaire des plaques ;
 - le véhicule est accompagné du Certificat de Visite de l'Inspection Automobile valable ainsi que du Certificat de Conformité (pour les véhicules après le 15/06/1968)

6.6.2 Le départ sera refusé aux véhicules mis en circulation **après le 31.12.1981** dont l'aspect extérieur ou intérieur ne correspond plus à l'aspect d'origine, hormis les modifications ci-après qui sont les seules autorisées :

- montage d'un arceau de sécurité effectué avec des tubes en acier étirés à froid, sans soudure ;
- placement de harnais de sécurité, en plus des ceintures réglementaires, dont l'ancrage ne peut se faire que sur les fixations du siège ;
- montage de sièges spéciaux dits « baquets » de couleur foncée, d'un aspect contemporain au véhicule, fixés au moyen de boulonnerie, plaques et contreplaques, ne devant pas spécialement utiliser la glissière d'origine ;
- placement d'un coupe-circuit extérieur ;
- placement de protections de carter et de pont, à condition qu'elles soient boulonnées aux fins de démontage ;
- transfert de la pompe à essence dans le coffre à bagage à condition qu'elle soit fixée fermement et recouverte d'un capot étanche. Les conduites qui seraient modifiées par la même occasion, doivent être des tuyaux haute pression et ne présentant aucun raccord dans l'habitacle ;
- placement d'une barre anti-rapprochement sur les têtes des amortisseurs à condition que celle-ci soit boulonnée sur les points d'ancrage existants.

6.7 Les véhicules seront répartis dans les classes suivantes, pour chaque catégorie :

Classe 1 : 0 - 1600 cc

Classe 2 : 1601 - 2000 cc

Classe 3 : + 2000 cc

6.8 Les pneus à clous sont strictement interdits.

7. Equipage

7.1 L'attribution des numéros de départ se fera par ordre de réception de la demande d'engagement accompagné de la totalité des frais de participation, cependant pour ONE DAY, les cinq premiers numéros en « Classic », « Classic Plus » et « Expert » seront réservés à des équipages prioritaires.

7.2 L'équipage doit se conformer aux prescriptions légales en matière de circulation routière durant toute la durée de l'évènement

7.3 Un équipage en passe de se faire doubler, doit largement laisser le passage dès que le profil de la route le permet.

7.4 Les participants au **"Patronale life Classic Spring Roads"** dégagent Lux Développement & Technology (LDT) de toute responsabilité relative aux dommages qu'ils pourraient subir directement ou indirectement avant, pendant et après l'évènement.

Ils déclarent en outre renoncer à poursuivre l'organisation et les officiels de l'évènement, de quelque façon ou pour quelque raison que ce soit.

8. Engagement – Participation aux frais

8.1 Toute personne qui désire prendre part au **" Patronale life Classic Spring Roads"** est invitée à envoyer, la demande de participation dûment complétée.

Inscription en ligne via le site internet www.classicspringroads.be

8.2 La participation à l'évènement s'élève :

Two Days :

Package 1 All In 1.365 €

deux nuitées, vendredi 20 mars & samedi 21 mars en chambre double/twin, avec petit déjeuner buffet au **MYHOTEL** - Malmedy *****
lunch et dîner gala, boissons incluses, du samedi 21 mars;
lunch, boissons incluses, du dimanche 22 mars;
l'assurance obligatoire ;
deux vêtements (polo) ;
un set de road-books ;
le système de chronométrage "Tripy" ;
deux plaques de l'évènement ;
deux jeux de numéros de portières ;
trophées lors de la remise des prix.

Package 2 Sans hôtel le vendredi 20 mars 1.230 €

Package 3 Sans hôtel 1.095 €

One Day :

275 €

repas, une boisson incluse, du samedi 21 mars;
drink à l'arrivée ;
l'assurance obligatoire ;
un set de road-books ;
le système de chronométrage "Tripy" ;
deux plaques de l'évènement ;
deux jeux de numéros de portières ;
trophées lors de la remise des prix.

Conformément aux dispositions du code TVA et sur base de la décision TVA n° ET 119.653 dd. du 11.07.2011, le prix de l'engagement s'entend TVA comprise.

8.3 La demande de participation à " **Patronale life Classic Spring Roads** " sera validée par le payement total du droit d'engagement.

8.4 Modalités de paiement

La participation aux frais est payable par virement bancaire au compte
IBAN : BE27 3401 3231 1573 BIC : BBRUBEBB
au nom de Lux Development & Technology (LDT) pour

Two Days: le 01 mars 2019

One Day : le 11 mars 2019

Réf : Patronale life Classic Spring Roads – Nom de l'équipage

8.5 La participation aux frais de participation sera remboursée à concurrence de 75% des droits perçus si le concurrent se désiste par mail/écrit avant le 01 mars 2020 (Two Days) et le 6 mars 2020 (One Day). Après cette date, plus aucun remboursement ne sera effectué. Néanmoins les cas particuliers pourront être examinés par le comité organisateur.

9. Parcs de Départ, de Regroupement et de Fin d'Etape

9.1 Dans les parcs, il est permis de travailler. Cependant les interventions devront être totalement terminées avant l'heure de départ. Dans le cas contraire, le dépassement de temps entraînera une pénalisation correspondante.

9.2 Chaque véhicule doit être pourvu d'un tapis de sol/bâche

(min 2 x 4 mètres) à pouvoir placer en dessous du véhicule. En cas d'absence une pénalité de 150 points est prévue (Chapitre 15 des PROEHR).

9.3 L'organisation décline toute responsabilité pour d'éventuels dégâts occasionnés aux véhicules laissés dans les parcs, même si ceux-ci sont gardés.

10. Service et Ravitaillement

10.1 Les points de ravitaillement en carburant seront mentionnés dans le road-book
Un tableau récapitulatif avec indication kilométrique entre chaque point y sera inséré.

10.2 Dans les RT, en aucun cas, une voiture « d'assistance » ou « supporter » ne pourra suivre ou précéder une voiture participante sous peine d'exclusion de ladite voiture.

11. Additifs-Interprétation

11.1 Toutes les éventuelles modifications ou dispositions supplémentaires seront annoncées par des additifs, datés, numérotés et signés. Ils feront partie intégrante du présent règlement.

11.2 En cas d'interprétation différente, le texte rédigé en langue **française** fera foi.

12. Contrôle Administratif

12.1 Le contrôle des documents se fera **au MYHOTEL - Malmedy**, les vendredi 20 mars et samedi 21 mars 2020.

12.2 Lors du contrôle des documents précédant l'évènement, l'équipage devra **compléter au préalable et signer le document type "abandon de recours" et le document "caution Tripy"**.

12.3 Le pilote et le copilote devront être en possession, sous peine de se voir refuser le départ :

12.3.1 de leur Rally Pass FBVA ou équivalent.

12.3.2 de leur carte d'identité ou de leur passeport.

12.3.3 du permis de conduire. **Si le navigateur ne possède pas de permis de conduire, il mentionnera, avant sa signature, sur le formulaire type « Abandon de recours » : « Je m'engage sur l'honneur à ne conduire en aucune circonstance ».**

12.3.4 d'une autorisation parentale autorisant la participation du navigateur si celui-ci n'est pas majeur.

12.3.5 d'une attestation légalisée autorisant l'utilisation du véhicule si le pilote ou le copilote n'est pas propriétaire.

12.4 Les plaques d'immatriculation d'essai (ZZ) sont interdites.

12.5 Les plaques d'immatriculation marchande (Z) sont autorisées dans les conditions ci-après :

12.5.1 le conducteur du véhicule est propriétaire des plaques.

12.5.2 le véhicule est pourvu du document de contrôle technique valable ainsi que du certificat de conformité.

12.6 Le concurrent recevra :

12.6.1 la fiche du contrôle de conformité.

12.6.2 le briefing écrit.

12.6.3 tous les autres documents nécessaires.

12.7 BRIEFING : un briefing oral se tiendra pour : **Two Days**, le vendredi 20 mars 2020 à 20 :00.
One Day, recevra un briefing écrit

13. Contrôle de Conformité

13.1 Le contrôle de conformité portera principalement sur la sécurité, la concordance avec les exigences législatives et l'apparence générale du véhicule.

13.2 Le contrôle de conformité se fera sur le parking du **MYHOTEL** - Malmedy, le vendredi 20 mars 2019 à partir de 14:15 pour **Two Days** & le samedi 21 mars à partir de 08:15 pour **One Day**.

13.3 Pour le contrôle de conformité, les numéros, les plaques de l'épreuve et les publicités de l'organisation devront être apposées sur le véhicule aux endroits définis.

13.4 Lors du contrôle de conformité, l'équipage devra produire :

13.4.1 Rally Pass FBVA ou équivalent.

13.4.2 le certificat d'immatriculation valable du véhicule.

13.4.3 la carte verte d'assurance valable.

13.4.4 le certificat de contrôle technique valable pour la durée de l'épreuve.

13.4.5 la fiche d'identification du véhicule (FBVA-FIVA-RACB-FIA).

13.4.6 Une attention particulière sera apportée au contrôle du bruit émis par le véhicule qui en marche ou à l'arrêt au $\frac{3}{4}$ de son régime moteur maximum, **ne pourra dépasser 95 décibels**. Des mesures spécifiques seront réalisées conformément aux législations fédérales et régionales en vigueur.

13.5 Tous les points repris dans le Chapitre 17 des PROEHR tels que figurant sur le web site de la FBVA peuvent être contrôlés.

13.6 Tous les types d'appareils servant à mesurer la distance sont autorisés.

L'utilisation de tous les types de GPS est interdite.

14. Etalonnage

Une base d'étalonnage sera disponible sur le site internet de l'épreuve, **www.classicspringroads.be**

15. Déroulement de l'Événement

15.1 Départ

15.1.1 la liste de départ avec l'heure idéale de chaque voiture sera affichée au tableau officiel, dans le lobby du **MYHOTEL** - Malmedy

15.1.2 le départ sera donné de minute en minute.

15.1.3 l'heure officielle est celle de TRIPY.

15.1.4 le départ se fera dans l'ordre croissant des numéros dans chaque catégorie.

15.2 Carnet de contrôle

15.2.1 chaque équipage recevra un carnet de contrôle au départ.

15.2.2 le carnet sera présenté par l'équipage aux différents contrôles humains. L'heure de passage y sera inscrite par le commissaire. L'inscription de l'heure de passage est sous l'entière responsabilité de l'équipage.

Au départ des Contrôles non humains, le concurrent inscrira lui-même son heure de passage dans la case correspondant à son heure de départ.

15.3 Contrôle horaire (CH)

15.3.1 ouverture des contrôles, 15 min avant l'heure idéale du premier concurrent.

15.3.2 fermeture des contrôles, 30 min après l'heure idéale du dernier concurrent.

15.3.3 le véhicule avec l'équipage est autorisé à entrer dans la zone de contrôle, dans la minute de son heure de pointage.

Exemple : heure idéale 12 :42 :00

Pointage entre 12 :42 :00 et 12 :42 :59 = pas de pénalisation

Pointage avant 12 :42 :00 = pénalisation pour avance

Pointage après 12 :42 :59 = pénalisation pour retard

15.3.4 au contrôle horaire humain, l'heure idéale du concurrent y sera inscrite au moment de la remise du carnet de contrôle au commissaire.

15.3.5 au contrôle horaire non humain, les informations du road book concernant les **différents contrôles seront matérialisés sur le terrain par un panneau jaune précédant de 100 m le panneau rouge**, le concurrent inscrira lui-même son heure de passage dans la case y correspondant. Le système Tripy validera l'heure réelle de passage. L'écran du système affichera toujours l'heure exacte.

15.3.6 l'heure de pointage appartient à la seule responsabilité de l'équipage.

15.4 Contrôle horaire seconde (CHS)

15.4.1 le concurrent devra passer à ce contrôle à la seconde exacte.

Exemple : départ du CH précédent à 12 :42 :00

Temps du tronçon 1 : 2'49" = heure idéale de pointage 12 :44 :49

Temps du tronçon 2 : 3'27" = heure idéale de pointage 12 :48 :16

Et ainsi de suite si plusieurs CHS se suivent.

Lorsqu'un CH suit un ou plusieurs CHS, il faut ne pas tenir compte des secondes du dernier CHS pour le calcul de votre heure idéale.

Exemple : heure de passage au dernier CHS 12 :48 :16 ; tronçon suivant 00 :06 :00 donc heure idéale suivante : 12 :48 :00 + 00 :06 :00 = 12 :54 :00

15.4.2 Contrôle horaire seconde secret (CHSS) uniquement pour la catégorie Expert **One Day**.

15.5 Contrôle de passage (CP)

Au contrôle de passage humain, le commissaire estampille uniquement le carnet.

Il y aura des contrôles de passage enregistrés via le Tripy.

15.6 Chronométrage

15.6.1 les prises de temps seront réalisées par le système « Tripy ».

15.6.2 lors du contrôle de conformité, dans chaque voiture participante, sera installé un système GPS de marque Tripy qui contrôlera en permanence votre parcours et enregistrera les points de chronométrage dans les Régularity Tests et les Speed Control.

15.6.3 ce système est composé :

- un GPS Tripy (largeur 12 cm ; hauteur 8 cm ; profondeur 3 cm).

Pour les concurrents Two Days : voir guide d'installation dans [www.classicspringroads.be](http://www.classicspringroads.be/concurrents/docs-infos) (concurrents/docs-infos).

15.6.4 **une caution de 500 €** relative à "Tripy", sera réclamée, de préférence par carte de crédit ou en espèces. **Formulaire à remplir au préalable**, voir dans "documents utiles" sur www.classicspringroads.be

15.7 Epreuves de régularité (RT)

15.7.1 l'équipage recevra chaque fois une table où les différentes moyennes à réaliser sont incluses.

15.7.2 l'équipage devra autant que possible se maintenir aux moyennes reçues, jusqu'à l'arrivée de la RT.

15.7.3 il peut y avoir plusieurs prises de temps dans le même tronçon de régularité.

15.7.4 les tronçons de régularité se feront avec départ en **"Free Start" et ou "Self Start"** indiqué dans le road book de manière très précise.

15.7.5 les contrôles de temps secrets pourront se situer à partir de 300 m après le départ de la RT ainsi que dans les agglomérations.

15.7.6 **les concurrents bénéficieront du système "JOKER" :**

pour chaque catégorie : X fois les plus hautes pénalités lors des prises de temps et sera défini par additif.

15.7.7 si pour une cause étrangère à l'événement, un tronçon de RT ne peut être parcouru par plusieurs équipages, l'organisation pourra attribuer un temps forfaitaire aux autres concurrents, sur base du temps d'un des trois derniers équipages ayant parcouru le dit tronçon.

15.7.8 **si vous êtes en retard à la fin d'une RT, vous ne devez pas récupérer ce retard pour le "Free Start" de la RT suivante, Tripy enregistre chaque fois votre heure de départ réelle. Au départ d'une RT, toujours partir à la minute exacte, ex : 11 :05 :00 et non 11 :05 24 etc....**

15.7.9 dans les tables de moyennes, pour les **cases grisées, il n'y a pas de prises de temps.**

15.8 Contrôle de vitesse

Des contrôles de vitesse seront organisés tout au long du parcours ;

ces contrôles pourront être effectués par l'organisation, l'observateur FBVA ou la police.

Dans les zones « **Speed Control** » indiquées dans le road book, votre vitesse sera contrôlée en « **instantané** » par le système Tripy

15.9 Coefficient d'âge

15.9.1 les pénalités de retard dans les RT et CHS, feront l'objet d'une rectification par calcul, en tenant compte de l'âge de la voiture (coefficient d'ancienneté), **non applicable pour l'avance**

Millésime de la voiture – 1900/60 : soit pour une voiture de 1966 : 1966-1900/60 = 1,1000.

Exemple :

- pour une voiture de 1950 = 0,8333
- pour une voiture de 1960 = 1,0000
- pour une voiture de 1970 = 1,1666
- pour une voiture de 1980 = 1,3333

15.9.2 il sera tenu compte de l'année de la 1^{ère} mise en circulation du véhicule.

15.9.3 le coefficient n'entre pas en ligne de compte pour les pénalités de retard aux contrôles horaires et aux pénalités forfaitaires.

16. Pénalités

16.1 Départ refusé

- 16.1.1 véhicule non conforme au chapitre 17 des PROEHR.
- 16.1.2 équipage ne répondant pas aux normes administratives.
- 16.1.3 non paiement de l'entièreté des frais de participation.
- 16.1.4 reconnaissance préalable du parcours.
- 16.1.5 absence des publicités éventuelles de l'organisateur.
- 16.1.6 bruit émis par le régime moteur du véhicule, dépassant 95 décibels.

16.2 Exclusion

- 16.2.1 véhicule non conforme au chapitre 17 des PROEHR pendant la manifestation.
- 16.2.2 perte, falsification, rature ou altération du carnet de contrôle.
- 16.2.3 faire transporter ou faire tirer son véhicule par un véhicule autre que celui d'un concurrent.
- 16.2.4 bloquer intentionnellement le passage aux autres concurrents.
- 16.2.5 se comporter d'une manière incompatible avec le fair-play.
- 16.2.6 excès de vitesse dépassant de plus de 100% la vitesse maximale autorisée.
- 16.2.7 utilisation d'un système de communication interne de type « rallye » (2ème constatation)
« Peltor » ou toute autre marque.

16.3 Pénalités

- | | | |
|---------|--|--------------|
| 16.3.1 | minute d'avance au contrôle horaire | 120 pts |
| 16.3.2 | minute de retard au contrôle horaire | 20 pts |
| 16.3.3 | seconde d'avance dans RT-CHS-CHSS | 2 pts |
| 16.3.4 | seconde de retard en RT-CHS-CHSS | 1 pt x coeff |
| 16.3.5 | pénalité maximale par prise de temps | 30 pts |
| 16.3.6 | tronçon de régularité manquant | 900 pts |
| 16.3.7 | contrôle horaire manquant ou franchi en sens inverse | 1.200 pts |
| 16.3.8 | contrôle de passage humain/Tripy manquant | 300 pts |
| 16.3.9 | contrôle de passage panneau manquant | 100 pts |
| 16.3.10 | pénalité forfaitaire par section manquante | 3.600 pts |
| 16.3.11 | absence du tapis de sol/bâche (2x4 mètres) | 150 pts |

16.3.12 excès de vitesse : des contrôles de vitesse seront réalisés avec le Tripy.

Ces contrôles se feront en vitesse instantanée sur des secteurs bien définis dans le roadbook.

Pénalités : exemple : 30 km/h de vitesse maximum

Vitesse max réalisée 31 km/h : pénalité 1 au carré = 1 pt

Vitesse max réalisée 35 km/h : pénalité 5 au carré = 25 pts

Vitesse max réalisée 40 km/h : pénalité 10 au carré = 100 pts

Etc....

Plus de 100 % par rapport à la vitesse autorisée : **exclusion**

16.3.13 utilisation d'un système de communication interne de type « rallye »

« Peltor » ou toute autre marque.

900 pts

16.3.14 cas non prévu, à la discrétion de l'organisation et des commissaires sportifs.

17. Réclamations et Appels

17.1 Seule la réclamation écrite et individuelle sera prise en compte.

17.2 Toute réclamation, concernant l'étape parcourue, devra être présentée au responsable « Relations Concurrents », dans la demi-heure qui suit l'arrivée de l'équipage.

17.3 Toute réclamation, concernant les classements, devra être présentée au responsable « Relations Concurrents », dans les 15 minutes, suivant l'affichage des résultats officiels.

17.4 Il est toujours possible de faire appel de la décision du comité organisateur auprès de l'Observateur FIVA-FBVA dont la décision finale sera définitive et irrévocable.

17.5 Les litiges seront traités en langue française.

18. Classements

18.1 A l'issue de l'épreuve, plusieurs classements seront établis :

Two Days classement général & classes ; **Un classement spécifiques FAMILY sera établi .**

One Day Classic, Classic Plus & Expert : classement général & classes.

18.2 En cas d'ex-æquo, la victoire reviendrait à l'équipage de la voiture la plus ancienne.

Si l'égalité devait subsister, l'équipage de la voiture présentant la plus faible cylindrée sera proclamé vainqueur.

19. Trophées

19.1 Classement Général :

Two Days & Classement particulier Family

One Day : Classic, Classic Plus, Expert

- 1^{er} : 2 trophées
- 2^e : 2 trophées
- 3^e : 2 trophées

19.2 Classement Classe :

Two Days

One Day: Classic, Classic Plus, Expert

- 1^{er} : 2 trophées
- 2^e : 2 trophées
- 3^e : 2 trophées

19.3

- 1^{er} équipage féminin
- 1^{er} équipage mixte
- 1^{er} équipage étranger
- La plus petite cylindrée
- La plus vieille voiture

BE2020/R2-03-11



30/08/2019

Michel TOUSSAINT
Manager Regularity